

SERVICE DIOCESAIN

PASTORALE,
NOUVELLES CROYANCES
ET
DERIVES SECTAIRES

Sr Chantal-Marie SORLIN
Maison diocésaine
9 bis, boulevard Voltaire
21000 Dijon
Tél- Fax: 03 80 58 20 96
gamaliel.21@wanadoo.fr



Béni soit le Seigneur
qui n'a pas fait de nous
la proie de leurs dents !

Comme un oiseau,
nous avons échappé
au filet du chasseur;
le filet s'est rompu :
nous avons échappé.

Notre secours
est le nom du Seigneur
qui a fait
le ciel et la terre.

Psaume 123

Nouvelles de Gamaliel21

DECEMBRE 2013

N° 18

Enfin...

« Nous, victimes de dérives sectaires au sein de différents mouvements d'Eglise et congrégations religieuses ou leurs parents, nous adressons à vous avec gravité, à la veille de la réunion de votre assemblée plénière de Lourdes... »

C'est ainsi que commence l'appel aux Evêques de l'Eglise en France, lancé par une quarantaine de signataires, le 25 octobre 2013.

En fait, cela fait longtemps que des victimes crient... dans le désert, il faut bien le reconnaître ! J'en suis témoin depuis ces 34 années de combat à leur côté. Sans compter toutes celles qui ne peuvent même plus appeler parce qu'elles se sont suicidées, parce qu'elles sont descendues aux enfers de la dépression, parce qu'elles culpabilisent, parce qu'elles ont peur...

Combien de familles sont allées signaler telle ou telle situation déviante, pour s'entendre répondre par une promesse de prière...

Les années passant en vain, elles ont fini par se confier aux médias. Là encore j'ai été témoin de leur réticence en tant que fidèles catholiques. Elles auraient vraiment préféré que les choses se passent autrement.

**« L'Evangile du Christ
que nous voulons servir**

**est une école de liberté spirituelle et celui qui ne sert
pas cette liberté ne peut se réclamer de l'Evangile »**



Par une lettre datée du 7 novembre et écrite à Lourdes, Monseigneur Georges Pontier, Président de la Conférence des évêques de France, a répondu à cet appel, et ce au nom de tous les évêques (*lire cette lettre à la page suivante*).

La réaction du destinataire de ce courrier est immédiate : « Nous avons le sentiment d'avoir été entendus. Pour la première fois, et par une parole forte et courageuse » .

Il est fort dommage que Le Figaro par exemple ait déformé l'enjeu de la lettre écrite par Mgr Pontier en se focalisant sur les groupes impliqués par les signataires de l'appel. Ce dernier était adressé aux Evêques personnellement et n'a pas été publié. Parler d'une liste de communautés déviantes est donc une ineptie, dans laquelle le Président de la CEF ne s'est précisément pas embourbé.

Une étape fondamentale s'ouvre ainsi devant nous. Le temps est venu d' « agir pour que des situations se clarifient, pour que la vérité puisse apparaître lorsque c'est nécessaire... » .

Partout où cela est nécessaire...

Sr Chantal-Marie Sorlin



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

Le Président

Monsieur Yves HAMANT

Lourdes, le 7 novembre 2013

Monsieur,

Avec plusieurs autres personnes vous avez adressé aux évêques de France un appel vigoureux pour dénoncer des pratiques relevant de dérives sectaires à l'intérieur même d'institutions d'Eglise. Nous l'avons reçu comme le cri de personnes souffrant au cœur de l'Eglise en raison de ce qu'elles ont vécu personnellement ou de ce que leurs proches ont vécu ou vivent encore. Nous pensons à ceux et celles qui sont blessées, parfois de manière durable par le comportement de certains membres de l'Eglise. Comme Président de notre Conférence, je voudrais en notre nom à tous, vous dire que ces pratiques nous heurtent et nous choquent. Vous assurer de notre prière pour eux ne suffit pas ; nous voulons porter avec eux leur souffrance, les assurer de notre compassion, les aider dans leur reconstruction.

L'Evangile du Christ que nous voulons servir est une école de liberté spirituelle et celui qui ne sert pas cette liberté ne peut se réclamer de l'Evangile. A plusieurs reprises dans le passé, nous avons alerté les fidèles mais aussi les familles sur le danger de certains groupes qui ne nous paraissaient pas promouvoir un comportement juste par rapport à l'Evangile. Nous avons interpellé des responsables pour leur faire part de nos interrogations. Bien souvent alors, nous n'avons reçu de la part de tous ceux à qui nous nous adressions que méfiance et silence. Je peux vous assurer que ce n'est pas un réconfort de savoir que nos remarques d'alors étaient justifiées.

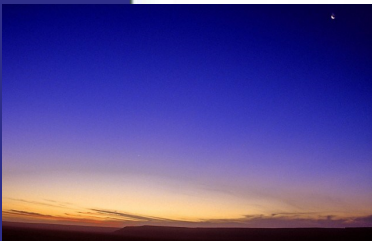
Certains comportements que vous dénoncez relèvent de la justice pénale. Personne n'est au-dessus de la loi. Il est sans doute utile de le rappeler. Il appartient aux victimes qui le souhaitent de porter plainte devant la justice lorsqu'il y a matière.

Nous voulons vous dire avec force que nous souhaitons continuer à agir pour que des situations se clarifient, pour que la vérité puisse apparaître lorsque c'est nécessaire et pour que ceux qui ont été victimes de procédés déviants trouvent auprès des évêques une oreille attentive et compréhensive.

En vous assurant de notre prière, et en vous remerciant de votre démarche, je vous assure, monsieur de ma respectueuse considération dans le Christ.

+ Georges PONTIER
Archevêque de Marseille

Président de la Conférence des évêques de France



Au sujet de l'Office Culturel de Cluny (OCC)

Communiqué que Mgr Barbarin a fait paraître, le 12 septembre 2013, sur le site du diocèse de Lyon

L'archevêché de Lyon est régulièrement interrogé au sujet de l'Office Culturel de Cluny (OCC) fondé par Monsieur Olivier Fenoy et au sujet des réalités issues de cet organisme ainsi que du Congrès « Et si la beauté pouvait sauver le monde » (Centre Culturel de Machy et Théâtre de l'Arc en Ciel à Chasselay; Centre Culturel Fra Angelico, fondation Scène et Cité à Paris; Présence à Vézelay et la Maison du Visiteur; les Ateliers des Forges et Profil'scène à Perreuil; le Café des Arts à Grenoble; Domino à Cugnax; Patrimoine et développement, La Valenne et Atelier d'Architecture et d'Urbanisme à Châtressac; Académie Internationale de Théâtre pour enfants...).

Ces associations animées par des membres de l'OCC, implantées dans différents diocèses de France, n'ont pas de statut canonique, c'est-à-dire pas de lien juridique avec l'Eglise catholique.

Même si plusieurs de leurs membres disent faire des « vœux » de type religieux avec engagement à vie au sein d'un ensemble nommé « communauté de Cluny », avec une mission particulière d'exercer une « spiritualité de la beauté », ces engagements ne bénéficient d'aucune reconnaissance de l'Eglise catholique.

Nous portons à la connaissance de tous le communiqué de la Conférence des évêques de France du 13 juin 2013.

Communiqué de Mgr Hérouard du 13 juin 2013

Paris le 13 juin 2013,

En réponse à plusieurs questions posées, il est rappelé que l'Office Culturel de Cluny (OCC) et les organismes et associations qui en dépendent, n'ont pas de statut canonique et donc pas de relations organiques avec l'Eglise catholique.

Mgr Antoine Hérouard

Secrétaire Général de la Conférence des Evêques de France

Le fondateur de Points Cœur reconnu coupable d'abus sexuel

La Croix a appris mardi 9 avril que le P. Thierry de Roucy a été condamné le 21 juin 2011 par le tribunal ecclésiastique de Lyon pour abus sexuel, abus de pouvoir et absolution du complice.

Le P. Thierry de Roucy, fondateur de l'œuvre Points Cœur et ancien supérieur général des Serviteurs de Jésus et Marie d'Ourscamp (Oise), a été reconnu coupable des délits d'abus de pouvoir, d'abus sexuel et d'absolution du complice. Selon nos sources, le tribunal ecclésiastique de Lyon a estimé que sa victime a été contrainte d'accepter les actes sexuels que son supérieur lui imposait par une contrainte morale.

Les faits remontent aux années 1996-1997. Aujourd'hui marié et père de famille, la victime, qui souhaite se reconstruire dans l'anonymat, entre alors chez les frères d'Ourscamp à l'âge de 18 ans. Le P. de Roucy, supérieur général de la congrégation de 1998 à 2001, l'a alors « enfermé progressivement dans un piège, dont il ne pouvait plus se dégager. Il en a fait son socius, le forçant à faire des choses qu'il ne voulait pas faire et dont il ne pouvait parler à personne », rapporte un témoin.

Envoyée en mission en Amérique du Sud, la victime fait la connaissance d'une psychologue sur les conseils de laquelle il dépose plainte en 2004 auprès de Mgr Jean-Paul James, alors évêque de Beauvais. Le P. de Roucy est mis à l'écart, à l'abbaye du Bec-Hellouin (Eure), une enquête canonique est ouverte, et l'année suivante la Congrégation pour la doctrine de la foi (CDF) délègue la tenue d'un procès canonique pénal devant un tribunal délégué à Lyon.

« On peut être étonné de la légèreté des peines »

Au terme d'un procès de sept ans, le P. de Roucy a été reconnu coupable le 21 juin 2011—sentence confirmée par la CDF—et condamné à ne plus confesser pour trois ans les membres de Points Cœur, mais le tribunal n'a pas prononcé l'excommunication *latae sententiae* que

prévoit le canon 1378 §1 en cas d'absolution du complice.

« On peut être étonné de la légèreté des peines, mais compte tenu de la complexité du dossier, c'était peut-être ce qu'il y avait de plus habile à faire pour naviguer au milieu des écueils », souligne une source proche du dossier. Le P. de Roucy devra payer des indemnités qui sont encore à l'étude ainsi que les frais de justice. Il n'a pas souhaité faire appel de la sentence.

« Le procès est toujours sous secret pontifical, aussi je ne puis rien vous dire sans quoi je risque l'excommunication », affirme à La Croix le P. Stéphane Drillon, chancelier du diocèse de Nice et avocat du P. de Roucy.

Officier de la Légion d'honneur

La condamnation n'avait pas été rendue publique, la procédure étant encore en cours en ce qui concerne les dommages et intérêts. Mais, le 5 avril, le site Pastorale Nouvelles croyances et dérives sectaires 72 a publié la sentence.

Par ailleurs, Mgr Dominique Rey, qui a accueilli l'œuvre de Points Cœur dans son diocèse de Fréjus-Toulon en 2008, a averti il y a un an les évêques des lieux d'implantation de l'œuvre et demandé que tous ses membres soient eux aussi informés. « Il faut bien distinguer Points Cœur, et ses fruits magnifiques, des dérives de son fondateur », souligne Mgr Rey.

L'affaire et d'autres tensions ont provoqué en outre une scission au sein de la congrégation d'Ourscamp il y a une dizaine d'années, plusieurs membres la quittant pour suivre le P. de Roucy qui n'en fait plus partie officiellement depuis 2010. Agé de 56 ans, récemment promu officier de la Légion d'honneur, il vit actuellement aux Etats-Unis dans une maison de l'œuvre près de New York. Il n'exerce plus aucune responsabilité officielle des Points Cœur mais continue d'en visiter les implantations dans le monde.

Céline Hoyeau—La Croix du 9 avril 2013

des voeux pour 2014

- Les victimes n'ont pas l'éternité devant elles (du moins ici-bas) : que le temps de réaction, sans tomber dans la précipitation, respecte l'urgence des situations.
- Que toutes les victimes (ou leurs entourages) aient la force de parler.
- Que les responsables, à quelque niveau que ce soit, entendent et prennent au sérieux les témoignages reconnus véridiques.
- Que chacun, quel qu'il soit (organismes d'Etat, instances ecclésiales...) fasse son travail avec courage et intelligence.
- Les victimes sont des personnes qui ne sauraient être sacrifiées sur l'autel d'autres considérations.
- Au moment où le pape François invite tous les fidèles à la joie de la conversion, que l'Eglise accepte de rejeter le vieux levain, les vieilles habitudes, pour avancer résolument dans les exigences de l'Évangile.
- Que tous, y compris les responsables de déviations, aient davantage le souci de la dignité et de la liberté des personnes.
- Que tous se mettent au service de la vérité et de la justice.
- Que tous contribuent à un avenir sain de notre Eglise.

Retrouvez-nous sur le web !
<http://pagesperso-orange.fr/gamaliel21>

Le service diocésain *Pastorale, Nouvelles croyances et dérives sectaires* participe au souci de l'Eglise catholique vis-à-vis de tant d'hommes et de femmes confrontés à de nombreuses et nouvelles formes de croyances et de recherches dont certaines peuvent être déviantes et avoir des conséquences graves pour l'existence.